



Parceo
e-Parcours

Parceo est le service de coordination du Grand Est.

Il offre aux acteurs de santé, du médico-social et du social, un bouquet de services numériques de coordination, facilitant la prise en charge du patient et de l'utilisateur dans son parcours de soins.



Étape 1 : Découvrez Parceo

Parceo facilite la coordination des acteurs de santé au quotidien avec des fonctionnalités essentielles : annuaire et cercle de soins, messagerie instantanée, cahier de liaison, alertes et notifications.

> pulsy.fr/parceo



Étape 2 : Créez votre compte gratuitement

Pour bénéficier de Parceo, activez au préalable votre compte Pulsy (si vous n'en avez pas déjà un). Laissez-vous ensuite guider pour utiliser la solution de coordination en toutes circonstances, sur votre ordinateur ou en mobilité.

> pulsy.fr/parceo/acces



Étape 3 : En route vers les parcours de soins !

En plus de faciliter la coordination des acteurs de santé au quotidien, Parceo permet de se coordonner dans le cadre de parcours de santé structurés, qu'il s'agisse de parcours thématiques (diabète, responsabilité populationnelle, coaching parental) ou de parcours pour les Dispositifs d'appui à la coordination destinés à suivre les situations complexes.

> pulsy.fr/parceo/parcours



Vous n'êtes pas seul !

Pulsy facilite votre expérience Parceo en vous accompagnant dans sa mise en œuvre organisationnelle et technique.

Que vous découvriez la solution, que vous l'expérimentiez ou que vous l'utilisiez déjà au quotidien, nous sommes à vos côtés.

Retrouvez sur le site
www.pulsy.fr

- La foire aux questions Parceo
- Le kit de communication pour parler de la solution autour de vous
- La page web retraçant les dernières évolutions du service
- Un accès facilité vers notre assistance utilisateurs

Et vous, qu'attendez-vous
pour ouvrir votre compte
Parceo ?



Le saviez-vous ?



**Parceo vous permet aussi de réaliser
vos demandes de téléexpertise !**

La téléexpertise permet à un professionnel de santé de solliciter, à distance, par messagerie ou tout autre outil sécurisé, l'avis d'un autre professionnel de santé : lecture de diagnostic, analyse d'un ECG, envoi d'une photo de plaie, avis sur un traitement...

En respectant le cadre juridique imposé, Parceo offre une solution pour réaliser des actes de téléexpertise dans des conditions qui garantissent la qualité et la sécurité des soins.

Notre équipe est là pour répondre à vos questions :

usages@pulsy.fr



Soutenu par l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Direction générale de l'offre de soins, Parceo répond aux exigences des stratégies nationales en santé.

L'accompagnement et le déploiement territorial de Parceo sont pilotés et assurés par Pulsy, le groupement régional d'appui au développement de la e-santé.

Découvrez le service
e-parcours du Grand Est.

> store.pulsy.fr/parceo

Et vous, qu'attendez-vous
pour ouvrir votre compte
Parceo ?



Découvrez le service
e-parcours du Grand Est.

> store.pulsy.fr/parceo

